

Proposition n°6 de Carine Meyer (UO+PS)

déposée en séance du Conseil général du 13 décembre 2023

Dicastères en charge du traitement: Dicastère des Finances, Jérôme Allaman et Dicastère Aménagement et constructions, Roland Mesot

Services à consulter pour préavis: Département des finances, Chantal Vasta et Département technique, Pascal Genoud

- n°6 de Mme Carine Meyer (UO+PS) demandant de modifier le Règlement communal des finances en vue de la formalisation du recours à un BAMO lors des projets de construction de bâtiments communaux;

Mme Carine Meyer. Ceci est une proposition en mon nom et qualité de présidente de la Commission financière:

Nous demandons au Bureau d'entrer en matière pour une demande de modification du Règlement communal des finances. A savoir, par exemple, la formalisation du recours à un BAMO (Bureau d'Aide du Maître d'Ouvrage) lors des projets de construction de bâtiments communaux.

La décision quant à la transmission de cette proposition aura lieu lors d'une prochaine séance.

TRAITEMENT ADMINISTRATIF DE LA PROPOSITION – Etapes de la procédure

1. CC du 13 février 2024: Décision sur la recevabilité de la proposition
2. Bureau du 19 février: Décision sur la recevabilité de la proposition
3. CG du 20 mars: Vote sur la transmission de la proposition au CC
Si la transmission est acceptée, le CC entreprend l'analyse.
4. 20 mars 2025 (dernier délai): le CC présente son Rapport final sur la proposition n°6.
5. 20 mars 2025: le CG vote sur la détermination du CC (soit les conclusions du Rapport final).